



Association
Française
des Orchestres

Dossier de presse

SAISON
2023
2024

Unanimes!

Avec les
compositrices

Soutenu
par



FONDATION
FRANCIS ET MICA SALABERT



CHAMBRE SYNDICALE
DES ÉDITEURS DE MUSIQUE
DE FRANCE



SOMMAIRE

UNANIMES !	P.3
LES TEMPS FORTS	P.4
LE LABEL	P.5
LE PROGRAMME DE MENTORAT	P.6
LE CONCOURS DE COMPOSITION	P.7
LES PARTENAIRES	P.8
L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES	P.9



UNANIMES !

GENÈSE

En 2018, l'Association Française des Orchestres (AFO) affirme son engagement en faveur de l'égalité par l'adoption d'une [Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des orchestres et opéras](#), avec le syndicat d'employeur *Les Forces Musicales*.

La Réunion des Opéras de France (ROF) rejoint la Charte en février 2023. Le texte est alors élargi aux problématiques spécifiques du ballet et du chœur.

Cette charte, parmi les pionnières dans le spectacle vivant, énonce 21 préconisations - sur l'observation, la programmation, la carrière des artistes, la communication, les dispositifs d'accompagnement et les partenariats - pour favoriser l'égalité dans les orchestres et opéras.

Une enquête réalisée par l'AFO sur [la représentation des femmes au sein de la programmation des orchestres durant la saison 2020-2021](#) révèle que seulement 4% des œuvres programmées sont composées par des femmes (contre 3% en 2018-2019).

Ce chiffre est sans appel : une partie du répertoire symphonique est quasiment absente de la programmation des orchestres.

Face à ce constat, et conformément à notre engagement, l'Association Française des Orchestres décide de rendre leur place aux compositrices avec *Unanimes !*

PRÉSENTATION

Unanimes ! - Avec les compositrices est une initiative nationale dédiée à la promotion des compositrices d'hier, d'aujourd'hui et de demain et de leur répertoire.

Il se déroule durant toute la saison 2023-2024 et mobilise l'ensemble des 42 orchestres membres de l'Association Française des Orchestres ainsi qu'un vaste ensemble de partenaires autour de trois objectifs principaux.

1. (Re)découvrir un patrimoine musical oublié

C'est un fait avéré : les compositrices sont les grandes oubliées de l'histoire de la musique. Encore peu programmées, leurs œuvres restent assez méconnues du grand public.

Afin de permettre au public d'apprécier la totalité du répertoire symphonique, le label *Unanimes !* met en lumière les œuvres de compositrices au sein de la programmation des orchestres.

Plus d'informations en page 5.

2. Encourager des vocations auprès des nouvelles générations

En France, les professionnels constatent que la composition - en particulier la composition symphonique - connaît une crise des vocations : rares sont celles et ceux qui osent se confronter à l'orchestre et ses contraintes. De fait, les œuvres françaises en création sont moins nombreuses que celles d'autres pays.

Dès lors, *Unanimes !* souhaite encourager les vocations en ouvrant aux jeunes, femmes et hommes, les portes des orchestres.

Plus d'informations en page 6.

3. Soutenir les compositrices d'aujourd'hui

Les œuvres des compositrices d'aujourd'hui sont le patrimoine de demain. Or les femmes sont souvent minoritaires dans les concours de composition. Soutenir les compositrices aujourd'hui, c'est leur offrir la visibilité nécessaire auprès des artistes, des professionnels mais aussi du grand public pour permettre à leurs œuvres de faire partie intégrante du paysage musical.

Par son concours de composition européen, *Unanimes !* souhaite participer à la constitution d'un répertoire symphonique plus diversifié.

Plus d'informations en page 7.

Cette initiative contribue à la réalisation des [Cinq Droits de la Musique du Conseil International de la Musique \(CIM\)](#).

LES TEMPS FORTS DE LA SAISON

AVRIL 2023

Lancement du concours de composition.
Clôture des inscriptions le 30 septembre 2023.
Annnonce des finalistes en janvier 2024.

SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024

Mise en œuvre des activités des programmes de mentorat locaux.

JANVIER 2024 - JUIN 2024

Campagne «Coup de cœur compositrices» sur les réseaux sociaux de l'AFO et ses membres.

JANVIER 2024

Ouverture du programme de mentorat national.
Annnonce des mentorées en mars 2024.

AVRIL 2024 - ÉTÉ 2025

Mise en œuvre des activités du programme de mentorat national.

13 SEPTEMBRE 2024

Finale publique du concours : création des œuvres finalistes par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse et remise des prix aux lauréates.

La finale sera diffusée sur France Musique.
Les œuvres finalistes feront l'objet de reprises lors des saisons suivantes.

LE LABEL

EN PARTENARIAT AVEC PRÉSENCE COMPOSITRICES

LES OBJECTIFS

- Promouvoir les compositrices et leurs œuvres auprès du grand public
- Valoriser la présence effective des femmes dans la programmation des orchestres



PRÉSENTATION DU LABEL

Durant la saison 2023-2024, toutes les représentations (concert symphonique, musique de chambre, opéra, concert jeune public) comprenant au moins une œuvre de compositrice sont marquées par le label *Unanimes !*

Toutes les actions de médiation menées autour des compositrices et de leur répertoire sont également labellisées.

Le label *Unanimes !* est appliqué sur tous les supports de communication des orchestres impliqués.

Grâce au label, tous les publics peuvent identifier les noms et les œuvres des compositrices et définir leur propre parcours pour aller à leur rencontre.

L'Association Française des Orchestres assure la promotion de toutes les activités labellisées *Unanimes !* sur son site internet (www.france-orchestres.com) – dans un agenda dédié à la manifestation.



PRÉSENCE
COMPOSITRICES
RESSOURCES & PROMOTION

LE PROGRAMME DE MENTORAT

EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE, L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES ET AVEC LE SOUTIEN DE LA SACEM

LES OBJECTIFS

- Encourager les jeunes, femmes et hommes, à écrire pour l'orchestre
- Participer à leur formation en leur offrant un espace de découverte de l'orchestre et du métier
- Constituer un vivier français de compositrices et compositeurs de musique symphonique

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de mentorat s'adresse à tous les élèves intéressés des classes de composition et des établissements spécialisés de l'enseignement initial au niveau supérieur.

Organisé comme un parcours de découverte et de familiarisation avec l'orchestre, le programme de mentorat offre un accès privilégié à l'orchestre pour ces jeunes artistes durant toute la saison 2023-2024.

Il est notamment mis en œuvre par les 3 institutions de la chaîne de professionnalisation : les conservatoires initiaux, les conservatoires supérieurs et les orchestres symphoniques.

Le programme de mentorat se décline à l'échelle locale et nationale selon des modalités différentes.

Les dispositifs locaux : découvrir l'orchestre

Ils sont le fruit d'une collaboration entre les orchestres participants et les conservatoires partenaires, leurs modalités de mise en œuvre peuvent varier d'un territoire à l'autre.

Le dispositif national : accompagner l'envie d'écrire

Les élèves dont les projets sont les plus avancés ont accès, sur sélection, à un dispositif de mentorat national.

Paritaire, il met l'accent sur la professionnalisation avec des ateliers collectifs et individuels organisés par la Maison de la Musique Contemporaine, l'Orchestre Français des Jeunes et l'Association Française des Orchestres.

CANDIDATURES ET SÉLECTION

Pour les mentorats locaux :

Les conditions de participation dépendent de chaque orchestre.

Pour le mentorat national :

Plus d'informations à venir.

LE CALENDRIER

Pour les mentorats locaux :

- **Mars - septembre 2023** : constitution des partenariats locaux
- **Septembre 2023 - Juin 2024** : mise en œuvre des activités du programme

Pour le mentorat national :

- **Janvier 2024** : ouverture des candidatures
- **Mars 2024** : clôture des candidatures et désignation des mentorés
- **Avril 2024 - été 2025** : mise en œuvre des activités du programme



LE CONCOURS DE COMPOSITION

EN PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL DU CAPITOLE DE TOULOUSE ET AVEC LE
SOUTIEN DE LA FONDATION FRANCIS ET MICA SALABERT

LES OBJECTIFS

- Soutenir le travail des compositrices en permettant la création et une large diffusion de leurs œuvres
- Soutenir la création contemporaine et participer à l'enrichissement du répertoire

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le concours de composition européen s'adresse à toutes les compositrices quel que soit leur âge.

Il viendra récompenser deux œuvres d'une durée de 7 à 10 minutes : **une œuvre pour grand orchestre symphonique et une œuvre pour orchestre de chambre.**

Les œuvres récompensées pourront faire l'objet de reprises par plusieurs orchestres durant la saison 2024-2025 et suivantes.

Nomenclature pour orchestre de chambre (maximum) : 8 premiers violons, 6 seconds violons, 4 altos, 4 violoncelles, 2 contrebasses, 2 flûtes (dont la 2^e pouvant jouer piccolo), 2 hautbois (dont le 2^e pouvant jouer cor anglais), 2 clarinettes (dont la 2^e pouvant jouer clarinette basse), 2 bassons (dont le 2^e pouvant jouer contrebasson), 2 cors, 2 trompettes, 1 timbalier.

Nomenclature pour orchestre symphonique (maximum) : 14 premiers violons, 12 seconds violons, 10 altos, 8 violoncelles, 6 contrebasses, 3 flûtes (dont la 3^e pouvant jouer piccolo), 3 hautbois (dont le 3^e pouvant jouer cor anglais), 3 clarinettes (dont la 3^e pouvant jouer clarinette basse), 3 bassons (dont le 3^e pouvant jouer contrebasson), 4 cors, 3 trompettes, 3 trombones (dont un pouvant être trombone basse), 1 tuba, 1 harpe, 1 timbalier, 3 percussionnistes.

Pour chacune de ces catégories, la compositrice s'attachera à atteindre l'effectif instrumental maximum indiqué. La compositrice ne pourra pas dépasser la nomenclature indiquée, ni ajouter aucun instrument supplémentaire.

DÉROULÉ DU CONCOURS

Le concours se déroule en deux tours.

Premier tour : Le jury sélectionne les finalistes sur partitions. Le jury sélectionne 2 ou 3 partitions pour chaque catégorie.

Finale : Les œuvres finalistes sont créées par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, en concert, en présence du jury et du public. Une œuvre est primée dans chaque catégorie. La finale sera diffusée par France Musique.

JURY ET PRIX

Le jury est composé de 15 membres :

- le/la représentant/e artistique de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse
- un compositeur et une compositrice
- quatre musicien-nes des orchestres de l'AFO
- cinq représentant-es des partenaires
- trois personnalités qualifiées, dont au moins deux représentant-es des directions d'orchestres membres de l'AFO

Les prix :

- **Prix Unanimes ! Orchestre Symphonique** - Sous l'égide de la Fondation Francis et Mica Salabert : 5500 €
- **Prix Unanimes ! Orchestre de Chambre** - Sous l'égide de la Fondation Francis et Mica Salabert : 4500 €
- Prix du public

LE CALENDRIER

- **Avril 2023 :** ouverture des inscriptions
- **30 septembre 2023 :** clôture des inscriptions
- **Janvier 2024 :** annonce des finalistes
- **13 Septembre 2024 :** finale publique du concours à l'auditorium Saint-Pierre des Cuisines (Toulouse).



FONDATION
FRANCIS ET MICA SALABERT

LES PARTENAIRES

Soutenu par



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES

L'Association Française des Orchestres (AFO)

est l'organisation professionnelle des orchestres depuis 2000.

Créée à l'initiative des orchestres permanents, avec le soutien de la DGCA – ministère de la Culture, l'AFO a pour mission la valorisation et la promotion des musiques de patrimoine et de création ainsi que ses interprètes comme relevant du service public de la culture, au service de l'intérêt général.

Observatoire de la profession, organisme de formation et instance de représentation, l'AFO accompagne et fédère un large réseau d'acteurs – dont ses 42 membres – autour d'enjeux primordiaux pour la profession.

Porte-parole de la profession, elle contribue à la définition d'une politique culturelle pour la musique symphonique en France et en Europe.

UNE ASSOCIATION, DES MISSIONS

Animer un réseau d'orchestre

Instance de représentation, l'AFO anime un réseau d'orchestres en France et en Europe et favorise le dialogue entre ses membres et de multiples partenaires (politiques, culturels, etc.) autour d'enjeux primordiaux pour la profession.

Produire des ressources clés pour le secteur

Observatoire de la profession, l'AFO produit des ressources clés pour le secteur, sur des thématiques diverses et variées (carrière et santé des artistes, les publics, l'égalité femmes/hommes, etc.). Ce travail d'observation permet de définir ses axes de travail.

Former tous les métiers de l'orchestre

Organisme de formation professionnelle agréé, l'AFO accompagne tous les professionnels des orchestres (musiciens et musiciennes, personnels administratifs et techniques) en développant des stages adaptés à leur besoins spécifiques.

Promouvoir les orchestres

Conférences, colloques, manifestations nationales, l'AFO organise chaque année des rencontres nationales et internationales associant les professionnels, les élus et le grand public – autour d'enjeux prioritaires pour la profession.

42 ORCHESTRES MEMBRES

Orchestre de Picardie | Orchestre Victor Hugo Franche-Comté | Orchestre National Bordeaux Aquitaine | Orchestre Régional de Normandie | Orchestre national Avignon-Provence | Orchestre national de Cannes | Orchestre Philharmonique de Nice | Orchestre des Pays de Savoie | Orchestre national d'Auvergne | Orchestre Dijon Bourgogne | Les Musiciens du Louvre | Orchestre National de Lille | Orchestre Symphonique de l'Opéra de Limoges/ Nouvelle-Aquitaine | Auditorium - Orchestre national de Lyon | Orchestre des Lauréats du Conservatoire / CNSMD de Lyon | Orchestre Philharmonique de Marseille | Orchestre national de Metz Grand Est | Opéra Orchestre national Montpellier | Orchestre symphonique de Mulhouse | Orchestre de l'Opéra national de Lorraine | Les Siècles | Orchestre National des Pays de la Loire | Ensemble intercontemporain | Orchestre de Chambre de Paris | Orchestre de la Garde républicaine | Orchestre de Paris | Orchestre des Lauréats du Conservatoire / CNSMD de Paris | Orchestre Français des Jeunes | Orchestre National de France | Orchestre national d'Île-de-France | Orchestre Philharmonique de Radio France | Orchestre de Pau Pays de Béarn | Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine | Orchestre National de Bretagne | Orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie | Orchestre philharmonique de Strasbourg | Orchestre Symphonique de l'Opéra de Toulon | Orchestre national du Capitole de Toulouse | Orchestre de Chambre de Toulouse | Orchestre symphonique région Centre-Val de Loire Tours | Orchestre Philharmonique du Luxembourg | Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

CONTACTS

Philippe Fanjas

phfanjas@france-orchestres.com
06 86 08 90 65

Clémence Quesnel

cquesnel@france-orchestres.com
01 42 80 60 76

Pour la communication,

Morganne Dreux

mdreux@france-orchestres.com
01 84 25 68 37

et

Anna Perdrix

aperdrix@france-orchestres.com
01 84 25 68 37